

Objet : Réponse du CS-INSU, en lien avec les Sections 17, 18, 19 et 30

Lundi 16 juin 2025

Monsieur le Président Directeur Général

Vos questions posées dans votre courrier du 20 février dernier ont été analysées par les Sections et le CS de l'INSU. Dans cette lettre, nous présentons le cadre de travail mis en place à l'INSU pour favoriser l'expression de la meilleure science et pour énoncer le rôle fondamental, central et unique du CNRS. Alors que ce rôle est remis en question, ces éléments de réponse objectifs et circonstanciés doivent permettre de **défendre le CNRS** et de montrer comment le CNRS favorise le rayonnement des autres acteurs de l'ESR.

Le contexte de recherche à l'INSU est connu : un institut national, pour la mise en œuvre aux échelles nationale et internationale des grands projets et des grandes infrastructures qui jouent sur un temps long un rôle crucial pour nos disciplines. Dans ce contexte (et avec l'analyse détaillée en appui), nous abordons différents points montrant que le rôle du CNRS est essentiel et unique. La recherche à l'INSU se base sur des exercices de prospective efficaces et sur une organisation multi-échelle, où le CNRS joue un rôle essentiel et où son absence fragiliserait toute la recherche, comme le montrent des éléments de benchmarking international.

Par les différents points présentés ci-dessous, nous montrons la plus-value du CNRS et de l'INSU dans l'ESR, et nous accompagnons le CNRS dans l'affirmation de son rôle central dans le paysage de la recherche en France.

Pour le CSI Terre & Univers et pour les sections 17, 18, 19, 30

Benoît Mosser
président CS-INSU



Frédérique Motte
présidente section 17



Anne Mangeney
présidente section 18



Cécile Guieu
présidente section 19



Patricia Bonin
présidente section 30



PJ : résumé exécutif

- Des exercices de perspectives engageant la meilleure recherche
- Choix et priorités issus de la prospective
- La plus-value du CNRS et de l'INSU dans l'ESR
- Comparaisons internationales
- La recherche au XXIe siècle

Des exercices de prospectives engageant la meilleure recherche

Les exercices de prospective à l'INSU sont efficaces et engageants car menés avec les bons acteurs et à la bonne échelle aux regards des enjeux. A l'échelle des thématiques, la prospective est pilotée par les DAS, en lien avec chaque section du comité national concernée, avec des experts thématiques réunis en commissions spécialisées, et avec des cadres de la communauté ; la prospective de l'INSU est menée avec le CSI.

En plus des éléments structurants de la prospective, qui s'énoncent en priorités et en choix engageant toute la communauté à toutes les échelles (dont les UMR), l'exercice de prospective est un préalable essentiel aux nouveaux éléments de gestion (COMP, DOR...).

La communauté INSU adhère aux exercices de prospective car ils fédèrent tous les acteurs, intègrent les différentes contraintes et optimisent les conditions de travail. C'est la prospective qui permet d'identifier les domaines à "Potentiel important", ainsi que les "Niches", "Manques ou sous-investissements".

La pratique de la prospective à l'INSU peut être adaptée aux autres instituts, Les textes actuels définissant les missions du comité national (rapport de conjoncture des Sections, rapport de prospective des CSI) sont insuffisants : ils devraient inscrire le lien étroit de ces travaux avec les exécutifs et les communautés, pour articuler l'exercice de prospective en fonction des besoins et pratiques de chaque institut.

Choix et priorités issus de la prospective

Les résultats et les choix de la prospective définissent le cadre de travail de tous les acteurs de la recherche du secteur Terre-Univers. Ils permettent d'établir des priorités et de mener les meilleurs projets. Comme l'exercice de prospective a été mené conjointement par les communautés, le comité national et l'exécutif, ses conclusions s'imposent à tous. Elles apportent la meilleure résilience dans un contexte contraint. Dans un environnement concurrentiel, elles garantissent la meilleure qualité.

Les travaux et les projets d'une unité de recherche s'inscrivent dans le cadre défini par les moyens mis en place localement et par la prospective nationale (et par son éventuel équivalent si les autres tutelles établissent un exercice analogue). L'examen de l'association des unités au CNRS découle de l'adéquation des moyens mis en œuvre dans un laboratoire pour répondre aux enjeux scientifiques.

La mise en œuvre de la prospective permet des recrutements appropriés, sans besoin de fléchage, et assure le recrutement des chercheuses/chercheurs les plus à même de mener des projets scientifiques ambitieux tout au long de leur carrière.

La plus-value du CNRS et de l'INSU dans l'ESR

La meilleure recherche, pilotée par des objectifs communs, se jauge dans une compétition mondiale, les enjeux scientifiques dépassant le caractère local des labos. Promouvoir la meilleure recherche passe par l'examen détaillé de toutes les échelles de l'écosystème de recherche, des personnels aux grands projets internationaux. L'intégration des différentes échelles doit optimiser les moyens. A l'échelle locale, l'INSU y a répondu par les Observatoires des Sciences de l'Univers (OSU), qui articulent les contributions de chaque UMR en incarnant localement les diverses priorités de recherche et la pluralité des connaissances. Le fait de participer aux actions engagées par la prospective est gage d'excellence scientifique pour les unités de recherche, indépendamment de toute considération de taille d'unité.

Au-delà des OSU, des regroupements stratégiques ont déjà été menés, via les grandes infrastructures, les programmes nationaux, via les fédérations ou les instruments labellisés... Les programmes nationaux jouent un rôle structurant pour les sciences de la terre et de l'univers par l' "animation des communautés scientifiques". Les enjeux nationaux et internationaux nécessitent une animation nationale (CNRS/INSU) et la participation à des organismes internationaux (ESA, ESO...) est simplifiée par une représentation nationale.

La prospective nationale de l'INSU permet de coordonner la politique du CNRS avec celle des Universités et des autres Organismes Nationaux de Recherche. Elle définit les enjeux de manière quantitative (une force de frappe nécessaire) ou qualitative (la juxtaposition des compétences individuelles des différents acteurs des différents établissements), ce qui permet de valoriser et de promouvoir au mieux le rôle de chaque partenaire, dont celui des acteurs CNRS.

Comparaisons internationales

La comparaison du paysage de l'ESR français à celui des pays de taille comparable montre les atouts de l'organisation nationale INSU/CNRS pour la meilleure réalisation des projets. Les petits projets qu'un établissement unique peut mener seul trouvent leur place dans une dynamique d'ensemble ; les projets méso bénéficient de la puissance du collectif national ; les plus grands projets à l'échelle internationale bénéficient d'une identité nationale.

Le rôle du CNRS pour un pilotage économique et rentable à l'échelle méso est manifeste. En France, un collectif d'établissements organisé par l'INSU permet de répondre aux enjeux qui dépassent le cadre local. A l'étranger, sans le CNRS, la mise en place d'un projet nécessitant des forces et des moyens dépassant les possibilités locales est problématique. Par effet de seuil, la probabilité de non-sélection d'un projet est plus forte ; mais quand un tel projet est sélectionné, l'adjonction locale de forces locales supplémentaires va engendrer un surcoût, en CDD p.ex., par rapport à l'organisation collective et collaborative à l'INSU ; à la fin du projet, plus de compétences sont perdues. L'organisation nationale qu'apportent le CNRS et l'INSU permet donc d'éviter une logique binaire (pas de projet, ou projet avec surcoût) qui est moins efficace, ou demande plus de moyens pour une qualité de résultat semblable.

La structuration par l'INSU et le CNRS n'apporte pas seulement une meilleure utilisation des moyens humains et financiers ; elle permet aussi un meilleur suivi à long terme ; des possibilités de mise à niveau et de jouvence. La structuration de la recherche par le CNRS est donc gage d'efficacité et d'économie. Elle positionne favorablement la France dans le paysage international. Elle est aussi gage d'efficacité au regard des instances internationales, permettant la définition de positions communes. Fragiliser le CNRS, c'est aussi fragiliser le potentiel de recherche des établissements et des autres organismes de recherche.

La recherche au XXIe siècle

Ces dernières années, le CNRS a apporté des réponses fortes aux enjeux de la recherche d'aujourd'hui et de demain, avec la signature de la déclaration de San Francisco pour l'évaluation qualitative de la recherche, la science ouverte, la mise en place de la MIS, la gestion des RPS. Ces mesures s'inscrivent dans une logique où une réflexion collective à l'échelle nationale, telle que la permettent le CNRS et le CoNRS, ainsi que les principes de l'évaluation par les pairs constituent nos meilleurs outils pour les meilleures conditions de réalisation de la recherche. Les évolutions futures que notre analyse appelle gagnent à rester inscrites dans ce cadre.

A l'INSU, nous sommes conscients de l'importance d'un système vertueux qui valorise la force de travail de chacun, maximise la puissance du travail collectif, et optimise les moyens.

A l'heure de transitions fortes tenant compte des contraintes environnementales, le CNRS doit soutenir l'effort de l'INSU qui héberge des disciplines clefs pour la recherche fondamentale sur l'environnement ; sinon, par vases communicants, ce sont les disciplines de l'INSU qui ne traitent pas de ces questions environnementales qui vont porter seules l'effort nécessaire en recherche fondamentale.

Alors que le modèle économique de la recherche va devoir évoluer pour une meilleure prise en compte des contraintes environnementales, un CNRS fort est le meilleur moyen pour impulser rapidement de bonnes pratiques, sans concurrences locales inutiles.